

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 38 + 12 Pouvoirs
suppléants : 5

Secrétaire de séance : M. J.-M. HOERTH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, D. FENDER - Suppléant -, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, Mme Huguette SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPFENBAUER, J.-C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSÉS : Mmes D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL, MM. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL-, D. ETTER, E. WAGNER, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, P. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. FAUTH -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, J.-L. RINIE, B. KRIEGER, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.-C. BERRON -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°5: Modification des compétences du groupe de compétences « Développement économique » de la Communauté de Communes

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre

Vu l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de PROPOSER aux communes membres de modifier comme suit les compétences de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre exercées dans le groupe de compétences « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales » :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; relèvent de cet intérêt communautaire toutes les actions collectives :
 - d'animation, de communication et de promotion artisanale et commerciale
 - de modernisation de locaux commerciaux professionnels existants ayant un impact sur l'accueil de la clientèle (mise en valeur des vitrines des points de vente) et facilitant l'accessibilité aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite
 - menées sur au moins deux communes du territoire communautaire
- promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme

- octroi, sur son territoire, d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles sur le fondement de l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales.

* **d'INVITER** les communes à délibérer en ce sens ;

* **de CHARGER** le Président de la Communauté de Communes d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à Mme la Préfète du Bas-Rhin ainsi qu'aux maires des communes membres de l'EPCI.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Michel HOERTH
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président